

Le vadémécum du censuré

Auteurs, compagnies, artistes interprètes, qui sont exposés à une demande de censure, ou à une censure avérée peuvent saisir l'Observatoire de la liberté de création d'une demande d'assistance ou d'intervention.

L'Observatoire de la liberté de création décide des cas dans lesquels il intervient.

Pour faciliter l'information ou l'intervention de l'Observatoire, nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :

1. Identification de l'œuvre et de son régime de diffusion

- a. Domaine artistique de l'œuvre
- b. Identification du mode de diffusion de l'œuvre : diffuseur privé, public, modalités de diffusion, etc...
- c. Identification du problème posé

2. Les modalités de la censure/ demande de censure

- a. Qui demande la censure ou la répression de l'œuvre ?
- b. À qui est demandée la censure ou la répression de l'œuvre ?
- c. La justice est-elle saisie ? Si oui, expliquer qui agit contre qui et avec quel résultat.

3. Quel type de demande est formulée contre l'œuvre ?

- a. Est-ce bien de la censure ?

Distinguer

- Les demandes de mesures destinées à empêcher la diffusion de l'œuvre,
 - Les demandes de restriction de sa diffusion,
 - Les demandes de répression *a posteriori*
- b. Quand cette demande a-t-elle lieu ?
 - Avant,
 - Pendant
 - Après la diffusion de l'œuvre
 - c. Quels ont été les effets de la censure ou de la demande de censure sur l'œuvre et sur l'artiste ?

4. Quel est le public concerné ?

a. Qui est le public de l'œuvre ?

- Est-ce un public qui a souhaité voir l'œuvre (achat de billet, démarche volontaire comme aller dans un musée, une galerie, au cinéma, etc.) ou un public qui peut voir l'œuvre parce qu'elle est située par exemple dans l'espace public ?
- Est-ce un public restreint ou large ?
- Est-ce un public informé ou pas ?
- Son âge entre-t-il en ligne de compte dans la problématique ?

b. Quel est le rapport à l'œuvre de celui qui demande la censure ?

- L'œuvre est-elle connue de lui ? directement ou indirectement ?
- Est-il correctement informé du contenu de l'œuvre qui pose problème ?
- Considère-t-il l'œuvre comme une œuvre ou comme autre chose ? (dans ce cas, expliquer).

c. Quels sont les publics au nom desquels la censure est demandée ?

- Public visé expressément
- Public visé implicitement.

d. Y a-t-il eu des tentatives de médiation ?

Par qui ?

Ont-elles abouti ? Sinon pourquoi ?

